Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 09/05/2022

FURIC MAREE Furic Marée rappelle Tellines



- Noms des modèles ou références concernés : **Tellines expédiées entre le 03 et le 05 mai 2022**
- Marque : **Sans marque**
- **Lot Tous les lots**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **FR.29.158.500.CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Grossistes / Indépendants**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Arrêté préfectoral - Fermeture zone de pêche**
- Risques encourus par le consommateur : **Biotoxines marines DSP (toxines diarrhéiques)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires causées par ces toxines se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhées, vomissements, douleurs abdominales), des maux de tête et de la fièvre modérée apparaissant entre 2h et 18h après la consommation.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 9 mai 2022**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre